



COMMISSION SANTE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Les membres de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail se sont réunis, sous la présidence de Madame Virginie Legrand, attachée des Relations sociales, le

**A Charenton :**

**Le mercredi de 09H00 à 16H30 avec 1H de Pause (Centre UPS)  
Le jeudi de 9H00 à 11H15 (Hôtel Ibis)**

| Représentants de l'employeur   | Membres de la CSSCT  | Représentants de l'état | Excusés  |
|--|--|-------------------------|--|
| Virginie Legrand<br>Rémy Renard<br>Matthieu Petit (Visio)<br>Gabriel Chouteau (Visio / Présentiel) | Frédéric Albisser<br>Marie-Gladys Cottin<br>Olivier Dubois<br>Jean-Luc Joubault<br>Fabien Kus<br>Véronique Mettas<br>Aurélien Oum<br>Benoit Peneau | /                       | Myriam Afric<br>Benjamin Henrion<br>David Dos Santos |

**I. Retour sur les points du mois précédent :**

1. Retour sur le compte rendu du secrétaire du mois d'Octobre

**Rien à Signaler**

2. Bourg-en-Bresse :

a. « Où en est l'entreprise concernant le prélèvement sur la toiture ? Peut-on nous fournir les échanges de courriers entre l'entreprise et le propriétaire ? Matthieu Petit indique ne pas avoir d'information, Antoine Morel doit effectuer des recherches. (À suivre) [...] Matthieu Petit indique que le propriétaire du site, à savoir la mairie, n'a pas jugé utile d'effectuer un prélèvement. Débat sur l'obligation d'effectuer une analyse quitte à contraindre le propriétaire, avec des conséquences si l'entreprise met en place une action juridique, et un risque de non-reconduction du bail, les membres de la commission expliquent qu'il y a également un risque pour la santé des salariés si rien n'est fait. Un point sera effectué de nouveau en septembre. » La Commission peut-elle avoir des avancées sur le sujet ? ;

L'entreprise a effectué une demande d'expertise, car le propriétaire ne veut pas s'y astreindre. Un élu demande si Bureau Veritas pourra faire les prélèvements. Le président confirme. Les élus s'étonnent que l'entreprise ne contraigne pas le propriétaire. Le président indique qu'il y'a des risques autres comme la non-reconduction du bail locatif. Un élu indique qu'en ce cas-là, on ne fait rien pour protéger les salariés. Le président n'est pas d'accord avec cette lecture. (à suivre) Matthieu Petit indique que le devis du 4 octobre a bien été validé, une nacelle sera nécessaire pour effectuer le prélèvement qui aura lieu fin novembre. (Restitution CSSCT de décembre).



**Le prélèvement a été effectué le 18 novembre 2021. L'entreprise est en attente du rapport. Il sera transmis à la CSSCT**

- b. « Est-il possible de procéder à une analyse de particules fines au démarrage des véhicules le matin étant donné qu'il n'y a pas de ventilation mécanique ? ; Virginie Legrand indique qu'une mesure d'air est prévue, cela faisant suite à la remontée de l'élu CSSCT local, pas de date d'arrêtée. (À suivre) Matthieu Petit indique qu'un devis d'analyse d'air a bien été effectué, dès qu'il aura une date d'intervention, il la communiquera à la CSSCT. » La date d'intervention est-elle connue ? ; La date n'est toujours pas connue. (À suivre)  
Matthieu Petit indique qu'une analyse sera effectuée le 29 septembre, avec un rapport en novembre par Bureau Véritas. (Restitution CSSCT de décembre).

**La présidente indique que le rapport de Co2 à été transmis dans la BDES.**

- c. « Pourquoi la valorisation des déchets n'est-elle pas en place comme dans l'ensemble des sites de France ?  
Matthieu Petit indique que l'entreprise Paprec n'ayant pas d'agence en local, UPS recherche un prestataire. » (À suivre)  
Le président indique que la visite d'un prestataire est prévue en novembre afin de déterminer les besoins, et le matériel nécessaire. (À suivre)

**Après une réunion avec le prestataire actuel des déchets de Bourg en Bresse, une solution a été trouvée et va être mise en place en Janvier 2022.**

3. Anncy :

- a. « L'Article 4216-13 du Code du travail indique que dans les locaux de plus de 300 mètres carrés doit comporter un système de désenfumage manuel ou mécanique. Rien de tout cela n'est disponible sur site. Pourquoi ?  
Matthieu Petit indique que c'est le propriétaire qui doit apporter cette réponse, en fonction de celle-ci, l'entreprise prendra ces dispositions. (À suivre). » A-t-on eu ce retour ? ;  
Toujours pas de retour du propriétaire. (À suivre)

**Après plusieurs échanges avec le propriétaire, ce dernier a mandaté une étude par Desautel (A revoir d'ici mars)**

- b. « Anncy : "Où en sommes-nous sur la création d'un collectif pluridisciplinaire concernant l'organisation du travail ? ; Rémy Renard informe qu'une réunion a eu lieu le 6 juillet 2021, le service ingénierie, BaSE et OSPSG vont se réunir pour définir les besoins et les options d'évolutions sur site, la commission sera informée ultérieurement. (À suivre)  
Virginie Legrand indique qu'il n'y a pas d'élément de réponse qui a été communiqué par le service Santé Sécurité." Où en est-on ? ;  
Rémy Renard indique que son service n'a pas avancé sur ce sujet, l'attachée Santé Sécurité de ce site ayant démissionné. » (À suivre)  
Rémy Renard indique que son service n'a pas avancé sur ce point, le recrutement d'un intérimaire est en cours, une personne a été vue, prochain entretien le 8 novembre.  
Le référent local demande si en attendant, un sous-traitant est sorti du centre. Les représentants de l'entreprise n'ont pas la réponse. (À suivre)



**L'attachée santé et sécurité n'a toujours pas été remplacée, aucun collectif ne s'est créé. Un sous-traitant doit néanmoins sortir du centre afin de libérer de la place d'ici le 6 ou le 13 décembre 2021.**

- c. « En cas d'incendie, comment les [panneaux solaires] sont déconnectés du réseau ? ;  
Matthieu Petit n'a pas de réponse, le référent local indique qu'un bouton d'urgence qui coupe l'électricité du bas du bâtiment est situé au comptoir client, par contre le voisin à l'étage supérieur dispose-t-il d'un même équipement, au cas où, par exemple il y aurait le feu à leur étage ? » (À suivre)

**Le président remet le point pour décembre.**

**Le voisin possède également un bouton de coupure des panneaux photovoltaïque si le besoin s'en fait sentir.**

- d. Dans le rapport d'analyse de l'air, il est indiqué en sus de l'analyse non réglementaire que la mesure des particules fines PM10, n'a pas été réalisée, dû à un défaut du matériel. Quand aura-t-elle lieu ? ;

Antoine Morel indique que faisant suite à une anomalie une mesure complémentaire sera effectuée, les capteurs n'ont pas fonctionné, prochain prélèvement mardi prochain, un capteur sera installé sur le salarié pendant sa période de travail, les mesures sont des mesures d'ambiances, au plus proche de la réglementation, les capteurs permettent de mesurer le risque par rapport à la valeur limite de l'exposition A suivre (remise nouveau rapport complémentaire).

**L'analyse à été réalisée le 08 novembre 2021. L'entreprise est en attente du rapport des analyses (A suivre)**

- e. Le Roller-gate/Pont sur roller, est relevable uniquement par des chaînes et pèse très lourd. Le référent CSSCT l'a de nombreuses fois signalé à BaSE, et des études de vérin devaient être effectuées. Qu'en est-il ? ;

BaSE indique que l'ajout de vérin est impossible, une étude sera réalisée en septembre (à suivre)

Matthieu Petit indique qu'une étude va être menée par un prestataire au cours du mois de novembre. **(CSSCT de décembre).**

**Nous avons reçu les propositions du prestataire, cela a été validé et sera installé courant 2022 (1 semestre).**

4. Grenoble : « L'Article 4216-13 du Code du travail indique que dans les locaux de plus de 300 mètres carrés doit comporter un système de désenfumage manuel ou mécanique. Rien de tout cela n'est disponible sur site. Pourquoi ? Virginie Legrand indique que le service BaSE a pris le point et se renseigne.

Matthieu Petit indique que le propriétaire a répondu à l'entreprise qu'il allait mandater une expertise pour se mettre en conformité. » Où en est-on ? ;

Pas davantage de réponses. Matthieu Petit va relancer le propriétaire. (À suivre)

Matthieu Petit informe que l'entreprise va tenter de contraindre le propriétaire, par voie juridique, à prendre en charge ces travaux, car à ce jour ce dernière estime que ce n'est pas à lui de le faire. (CSSCT de décembre). À la question de savoir si ce processus sera mis en place systématiquement, le président ne peut pas l'affirmer, chaque dossier sera traité au cas par cas.



**Mathieu Petit a pris des photos la semaine dernière de « verrières » sur le toit sur Grenoble et a interrogé le propriétaire pour savoir à quoi elles servaient (à revoir en février)**

5. Lyon-Jonage :

- a. *Qu'en est-il des réunions sur TMS PRO ? Une réunion a été réalisée en mars et depuis plus rien. L'entreprise est en attente de la livraison du transpalette à haute levée pour poursuivre l'atelier TMS PRO (à suivre)*

**Rémy Renard n'a pas d'information sur la date de livraison du transpalette, la poursuite des réunions du programme TMS Pro est conditionnée par l'arrivée de ce transpalette. Matthieu Petit confirme la commande, mais pas la date de livraison, les approvisionnements de ce type de matériel sont compliqués en ce moment. (À voir en décembre)**

**Le transpalette levé haute a été reçu. Les essais étaient prévus le 29 novembre mais cela a été avorté car le superviseur était absent (A suivre)**

**Un élu demande pourquoi on a attendu si longtemps alors qu'il a été reçu voilà plus d'un mois. Rémy Renard n'a pas la réponse.**

- b. *« Quel est le retour des employés sur le système installé de rafraîchissement d'air à la zone small ? Est-il normal que des salariés travaillent sur les genoux en zone small ?*

*Le président n'est pas étonné d'apprendre que des salariés doivent par moment travailler à genoux (voir fréquence) il indique que les salariés peuvent effectivement, comme le demandent les élus, être équipés de protections, à savoir des genouillères, le responsable de site devra en commander. Rémy Renard reviendra vers la commission pour les modalités de commande. » (À suivre)*

*Rémy Renard indique que des fournisseurs ont envoyé des photos de modèles de genouillères, l'étude est toujours en cours, pour autant on utilise le moins possible les casiers du bas des C-unit, et préconise de ne poser qu'un seul genou à terre.*

*L'élu local demande alors pourquoi aucune procédure n'indique quelle position il faut prendre pour travailler les genoux à terre. (À suivre)*

**Rémy Renard, indique que normalement les genouillères seront bientôt disponibles sur oracle. Il indique que ce genre de position n'est pas la norme chez UPS.**

**Gabriel Chouteau intervient et indique que les ingénieurs industriels ont des procédures qui expliquent les règles usuelles des c-unit. Les casiers du bas sont généralement moins remplis. Un élu indique que ce n'est pas vrai, que c'est parce que l'entreprise réclame de plus en plus de tri en destination aux salariés.**

6. Questions posées en réunion de RP sur le site de Lyon-Jonage et non satisfaisant des mois précédents :

- a) *« Q 25 où en est l'étude de BASE sur les robinets et la température réglable ? Réponse déjà apportée voir précédente réunion. (réponse apportée à la précédente réunion étude et vérification en cours) »*

*La réponse n'est pas apportée, pourquoi ?*



L'étude est toujours en cours. L' élu référent du site s'étonne du délai d'étude. (À suivre).  
Mathieu Petit explique que l'étude en question devait déterminer la faisabilité de la mise en conformité, le cout s'avérant élevé, l'entreprise a fait une demande de dérogation auprès de l'inspection du travail. (À voir en décembre)

**Mathieu Petit indique que l'entreprise profite des travaux de réfection des vestiaires pour effectuer la mise aux normes des robinets avec la possibilité de régler la température de l'eau.**

7. Dijon :

a) « Le sol de toute la zone palette est nivelé, avec des risques de torsion de cheville, les transpalettes restent coincés, quand est-ce que cela sera revu de manière pérenne ?

Ce point sera revu sur place en septembre avec le propriétaire. (À suivre)

Mathieu Petit ne remet pas en cause la parole du référent local, mais il n'a pas constaté de dysfonctionnement lors de sa visite, il lui propose une visite commune le 18 octobre prochain. » (À suivre)

*Le président indique qu'une visite a eu lieu le 18 octobre, pas de problème constaté, le référent indique qu'il a une autre vision de la chose. Il ajoute que le sujet reviendra plus tard, alimenté par des photos.*

**Le référent n'a pas pu produire les photos pour le moment.**

b) « Suite au départ de l'attachée Safety référente du site, qui va avoir la charge du suivi des actions à mettre en place, comme la partie TMS et les travaux concernant les chutes de hauteur ?

Le service continu de fonctionner, et les dossiers seront repris une fois le, ou les remplaçantsemployés.

Une RFA doit être montée pour les travaux. (À suivre RFA)

Rémy Renard indique que la référente locale de son service ayant quittée l'entreprise, le dossier n'apas été repris, la RFA doit être revue avec le service BaSE, et le service Santé Sécurité. » (À suivre) Rémy Renard indique que son service n'a pas encore pu vérifier ces points, il doit s'assurer quela solution envisagée réponde bien au cahier des charges. (À suivre) :

**Actuellement, il n'y a pas de suite apportée à ces problématiques identifiées. A revoir quand une personne sera recrutée sur la zone qui couvre Dijon.**

c. *Dans le rapport électrique daté de septembre 2021, est-ce que toutes les zones du bâtiment ont été visitées par l'expert ? ;*

Antoine Morel répond qu'effectivement, certaines zones n'ont pas été vérifiées, les radiants nonplus, ainsi que des tableaux électriques.

Le référent local indique qu'il ne comprend pas pourquoi cela n'a pas été fait. (À suivre)

**Mathieu Petit indique qu'il sera présent sur le site lors de la visite en 2022 de façon à permettre à Bureau Veritas de contrôler toutes les pièces**

d. *Depuis deux ans, des contrôles sur des équipements ne sont pas réalisés, car il n'y a pas de nacelle. Quand est-ce que les dispositions seront prises en ce sens ? Peut-on faire contrôler ces équipements ? ;*



Le président explique que le projecteur extérieur est à plus de 3 mètres (hors de portée) il n'est pas nécessaire d'effectuer une vérification pour ces équipements.

**La présidente demande quelle est la question**

**Mathieu Petit précise qu'il n'y aura jamais de contrôle ni en 2022 ni jamais. Gabriel Chouteau demande ce qu'on recherche. Les membres de la CSSCT expliquent qu'ils veulent s'assurer que lors de la construction les normes ont bien été respectées par les différents intervenants sur le chantier. De plus, si cela est marqué sur le rapport c'est que cela doit être vérifié. Gabriel Chouteau indique qu'il ne remet pas en cause le travail de la CSSCT, mais que l'entreprise a une lecture différente de la loi. Il invite le référent CSSCT à revenir avec des arguments étayés d'obligation légale.**

**Un membre de la CSSCT fait un parallèle avec Limoges et la procédure qui s'en est suivie. Il déplore le manque de logique de l'entreprise.**

e. *Les moteurs de climatisation ont-ils été vérifiés ? ;*

Le président répond négativement, ils ne font pas partie de l'audit de Bureau Veritas, à remettre en décembre

**Mathieu Petit indique qu'ils seront vus par bureau Veritas en 2022.**

f. *Ces derniers sont situés à l'intérieur du bâtiment, pourquoi ne sont-ils pas à l'extérieur ? ;*

Le président indique que d'après le service BaSE, le volume du local permet l'aération, le référent du site ne comprend pas que les moteurs soient situés à l'intérieur alors que sur le site de Nice, on a procédé à leurs « externalisation », sans cette modification, cela renvoie la chaleur sur le quai. (À suivre)

**Mathieu Petit indique qu'ils ne seront pas déplacés. Un membre de la CSSCT demande à Mathieu Petit ou cela est indiqué dans les dossiers techniques. Mathieu Petit reste sur sa position, il n'y aura pas de modifications**

g. *Depuis des mois il est parlé en CSSCT qu'un traçage intérieur aurait lieu pour réaliser un passage piéton. Or, lors de la dernière visite du technicien Base il a été dit et écrit qu'il aurait lieu plus tard. Pourquoi deux sons de cloches différents entre la CSSCT et le « terrain » ? ;*

Le président confirme que cela sera fait plus tard, Rémy Renard indique que cela sera revu avec le référent local, à voir également avec le responsable de site, car peut-être y-a-t-il des soucis non identifiés, et une mauvaise compréhension sur le passage piéton le long du bardage, à revoir ensemble.

**Pour le moment, aucune solution n'a été retenue car Rémy Renard et le référent du site n'ont pas la même vision que le responsable d'agence qui lui a une vision opérationnelle.**

**Il y'aura une revue en Janvier avec le chef d'agence et l'Area Superviseur.**

8. « Peut-on avoir la liste des centres où un serveur est présent dans les bureaux où travaillent les salariés ?



Le président indique qu'à ce jour il n'y a pas de suivi national, les élus demandent d'effectuer un suivi et d'y ajouter les antennes téléphoniques situées sur les toits (exemple : cité CDG). » (À suivre)

Le président communique le nom des sites où sont présents des serveurs dans les bureaux des salariés. Bordeaux, Limoges, Toulouse-Gateway, Besançon, Mulhouse, Bourg-en-Bresse, Grenoble, Marseille-centre, Troyes, Caen, Nantes, les référents locaux précisent que sur le centre d'Angers le serveur est non fermé et non ventilé, le serveur de Rouen est accessible puisque dans une salle de réunion, la commission recommande vivement de placer les serveurs systématiquement dans des locaux ventilés et fermés, à suivre le rapport du service BaSE sur l'implantation des antennes téléphoniques sur les toits des sites.

**La présidente s'est rapprochée des services Telco. A la connaissance du service Telco, aucune antenne de ce type n'est installée sur les bâtiments UPS.**

**Gabriel Chouteau demande quel est le but de la question. Les élus indiquent qu'il est important de savoir si les salariés ne sont pas exposés à des risques. La direction note le point et reviendra vers les élus. Après recherche, il s'agit d'une antenne VHF pour communiquer avec les pilotes des avions UPS.**

#### 9. BESANÇON

« Est-il prévu d'installer un rideau pare-soleil au camionnage, pour faire suite aux recommandations de la médecine du travail, voir compte-rendu de visite de la médecine du travail "AST 25" du 24 juin 2021 travail sur écran. Le président estime que cette question relève des RP, Rémy Renard doit revenir vers Matthieu Petit pour une étude sur ce point. » (À suivre)

*Rémy Renard indique qu'aucun dispositif n'a encore été mis en place, Mathieu Petit a été relancé(à suivre)*

**Mathieu Petit indique qu'une commande a été passée le 29 novembre de deux stores vénitiens. La présidente précise que la problématique du soleil est récente, du au covid et réagencement du bureau.**

#### 10. NANCY

a. *Les rouleaux du virage en sortie de la position de déchargement de la remorque Évry ne sont toujours pas changés, quand cela sera-t-il fait ?*

Le président indique que cela doit être revu avec le coordinateur de maintenance, le référent local indique que rien n'a été fait. (À suivre)

**La présidente indique que 32 rouleaux ont été changés par le responsable de centre. Les élus s'étonnent que ce soit le responsable de centre qui se charge de la maintenance. La présidente indique que c'est car il en avait envie. Un élu dit que c'est parce qu'il a voulu gagner du temps pour améliorer les conditions de travail des salariés.**

**Un élu demande si le DECR est envoyé chaque jour. Gabriel Chouteau dit que cela aurait dû être demandé au service BaSE ce matin. Les élus indiquent que ce point n'a pas été traité lors de la présence de BaSE.**



- b. *Pré-chargement : pas de plateforme (voir courrier de la CARSAT du 26 janvier 2021 sur les risques liés aux manutentions lourdes et répétitives et risques liés aux troubles musculosquelettiques TMS).*

Le président indique que le point doit être revu avec les services : BaSE, Santé sécurité, et les opérations. (À suivre)

**Suite à une réunion réalisée la semaine du 22 au 26 Novembre 2021, il a été expliqué qu'avec le manque de place à l'intérieur du bâtiment cela n'est pas possible de mettre des plateformes. Les conducteurs sont formés aux gestes et postures et cela minimise les risques.**

**L' élu référent du site pense qu'il serait possible de dupliquer l'agencement de Metz sur le site de Nancy. L' élu référent du site pense qu'il serait possible d'installer une plateforme intérieure aux mêmes emplacements tout en gardant les rollers, la pose d'un convoyeur est seulement envisageable en élargissant la largeur du quai (extension). Rémy Renard va se rapprocher de l'ingénieur industriel (A suivre en Février).**

- c. *MDU plancher glissant : est-il prévu de poser des bandes rugueuses ?*

Le président indique qu'une peinture spéciale peut être appliquée au sol. (A suivre)

**BaSE est en train d'étudier actuellement une solution avec une peinture avec des grains. (À suivre)**

- d. *Marquage au sol au niveau du hall et des positions de chargement incohérent : est-il prévu de faire une modification ? (voir courrier de la CARSAT du 26 janvier 2021 sur les risques liés à la circulation des véhicules et des personnes).*

Le président indique que le point doit être revu avec les services : BaSE, Santé sécurité, et les opérations. (À suivre)

**Le plan a été défini et redessiné. Il sera appliqué en janvier 2022. Il est expliqué qu'il n'y aurait pas de traçages au sol pour les véhicules. Un marquage différent sera effectué. Les élus ne comprennent pas comment cela va être effectué. La présidente précise que le chemin piéton sera lui retracé.**

**L' élu référent du site indique qu'il reverra sur place avec l'attachée RH Safety du site pour les distances à l'intérieur et les traçages au sol.**

- e. *Point numéro 3 entrée du bâtiment :*

Porte d'entrée principale non sécurisée, cela va-t-il rester en l'état ? ;

Le président indique que le point doit être revu avec les services : BaSE, Santé sécurité, et les opérations. (À suivre)

**La présidente indique que la porte peut être fermée à clé. Il n'est pas prévu d'installer de contrôle d'accès.**

- f. *Point numéro 4 étage supérieur :*





La rénovation des bureaux des w.c. et des plafonds n'est toujours pas faite, moisissures et murssouillés, quand seront engagés les travaux ? ;  
Le président indique être dans l'attente de deux retours d'appel d'offres, réponse avant le 30 novembre. (À suivre)

**Les travaux sont prévus pour 2022. Les élus indiquent qu'il serait important qu'ils soient consultés pour les travaux.**

#### 11. TOULOUSE

- a. *Pouvez-vous mettre en place rapidement une étude de la part du service sécurité afin de solutionner le problème de traitement et de stockage des sacs de small au centre de Toulouse ?*

L'escalier est impraticable et l'espace de travail accidentogène. cf. photos du 19 oct. 2021 ;  
Le président indique qu'il faut constater sur place s'il y a une contrainte physique, au besoin prévoir une étude de poste, des préconisations de la Carsat et la médecine du travail peuvent être envisagées. Où en est-on ?

**Rémy Renard indique qu'il sera sur place la semaine prochaine (les 6 et 7 décembre) et il portera un regard attentif sur cette problématique**

**Un élu explique que les sacs sont surement stockés là car ils manquent de places et de personnels à cet endroit.**

12. BORDEAUX : Point sur le centre de Bordeaux. Que compte faire l'entreprise, et dans quels délais, concernant le renouvellement du mobilier de bureau (voir document ci-joint) ? ;  
Le président indique l'envoi de meubles venant de l'ancien site de Toulouse, une RFA est également en cours (à suivre)

**La présidente a vu avec la responsable de Bordeaux, et le renouvellement du mobilier à été mis au CAPEX 2022. La RFA sera réalisée rapidement**

#### 13. LA COURNEUVE :

Bien que l'entreprise n'ait pas commandé de rapport réglementaire, il apparait que les taux de Co2 sont dépassés à outrance.

- a) *L'analyse plus poussée va-t-elle avoir lieu ? ;*

Antoine Morel indique qu'effectivement le rapport indique un taux de particules fines élevé au fond du bâtiment.

**Une demande a été effectuée pour retravailler le rapport sur une durée qui représente l'exposition dans nos opérations : A savoir de 15 à 20 minutes au lieu de 08H. les membres ne comprennent pas comment les résultats peuvent être meilleurs sur un temps plus court. Ils expliquent que lors d'une visite sur site, vu la fumée des camions et la toux qui s'en ai suivi, les résultats doivent être alarmants. Les élus indiquent qu'il conviendrait d'avoir des intervenants désignés pour les extracteurs d'air et que soient**



**définies des horaires de déclenchement automatique.**

**Gabriel Chouteau rejoint les élus sur le fait d'avoir des intervenants désignés pour les extracteurs d'airs. La présidente indique que le rapport sera chargé dans la BDES**

- b) *Quelles actions vont être menées pour la santé des salariés ? ;*  
Antoine Morel indique qu'au besoin après analyse des rapports de Bureau Véritas une analyse plus poussée sera effectuée. Où en est-on ?

**Même réponse que la 13A**

14. CLERMONT-FERRAND :

a) *Photo du centre de Clermont-Ferrand : problème quant à l'endroit où est situé la climatisation* : Celle-ci a été installée sur le quai. L'été, l'air chaud qu'elle propulse rend l'atmosphère intenable sur le quai tant il fait chaud. Demander à déplacer l'installation à l'extérieur, et ce avant l'été prochain. (cf. Photo de cf. : Sur ce même bâtiment, qui est partagé avec une autre entreprise, la clim est à l'extérieur, sur le toit) ;  
*Le président voit avec le service BaSE pour trouver une solution. Où en est-on ?*

**Il n'est pas prévu de déplacer la climatisation sur le centre.**

15. Suite à la diffusion du document sur les postes chauffés sur le quai :

- a. *Quels centres sont intégralement chauffés ? ;*  
Mathieu Petit donnera un point précis lors de la réunion du mois prochain.

**Le document a été chargé dans la BDES**

- b. *Dans ces derniers, y a-t-il des postes non chauffés existants ? ;*  
Mathieu Petit donnera un point précis lors de la réunion du mois prochain.

**BaSE n'a pas compris la question. Les élus explicitent leurs besoins. Il apparaît que les informations ont été transmises. Les élus vont analyser les deux rapports transmis dans la BDES et reviendront le cas échéant avec de nouvelles questions.**

16. La recommandation R 367 de la CNAM limite la charge à Hommes : 25 kg (600 kg sur transpalette) & Femmes : 15 kg (360 kg sur transpalette)

Le service BaSE effectuera un suivi des transpalettes, et appareils à lever électrique (type d'appareil et si caces nécessaire-lequel). (À suivre)

**La présidente n'a pas l'information. Le point est reporté à Janvier.**

17. Alerte Accident de travail : la CSSCT reçoit-elle tous les accidents du travail ayant lieu chez UPS ?

Le président indique que la commission ne reçoit pas d'information autre que les accidents du travail des salariés UPS, l'entreprise ne souhaite pas communiquer sur les accidents du travail des intérimaires, la commission demande officiellement d'être informée sur tous les accidents du travail ayant lieu dans l'entreprise, afin de suivre l'ensemble des accidents et ainsi travailler efficacement sur la recherche de causes. (À suivre)



La présidente explique que depuis la commission du mois de novembre, tous les AT (intérim compris) sont dorénavant envoyés. Les élus débattent aussi de la nécessité d'être informés des accidents de la route Il est donné en exemple la perte d'un box dans un rond-point alors qu'un salarié intérimaire conduisait. Gabriel Chouteau dit qu'il faut que la CSSCT ne s'ajoute pas de charges de travail et que le suivi des intérimaires n'est pas de leurs compétences. Les élus indiquent que quand un véhicule est aux couleurs UPS il est normal d'être informé qu'importe qui est au volant. Le débat s'ensuit sur les Semi et les bonnes pratiques à suivre (chèvre, sabot...). Il explique également qu'il manque de ressources pour communiquer toutes les informations en temps voulu. Les élus indiquent qu'il faut faire un rappel des procédures a la suite d'un incident.

Gabriel chouteau rejoint les élus et demande à Rémy Renard de communiquer avec l'ensemble des services sur les bonnes pratiques.

18. Est-il possible de procéder à des analyses de Co2 sur l'ensemble des sites qui ne possèdent pas d'extracteurs d'airs en premier lieu ?

Le président indique que cela est possible sur l'année 2022. (à voir en décembre)

Un contrat a été réalisé et cela sera mis en place pour l'ensemble des centres non audités. Un membre de la CSSCT demande si les analyses seront réglementaires. Mathieu petit indique qu'il ne sait pas et reviendra vers la CSSCT. **(à suivre)**

19. Point PSE sur l'absentéisme au sein des services concernés.

La direction n'a rien à ajouter sur le sujet, l'entreprise n'a pas de données chiffrées à communiquer.

20. Fontenay-Trésigny

- a. « Courrier reçu de l'Inspection du travail pour le site de Fontenay-Trésigny : "Le président donne lecture du courrier de l'inspection du travail. (À suivre)

Le président indique ne pas avoir reçu le courrier, point reporté au mois prochain." La Commission peut-elle avoir la lecture du courrier de réponse ? ;

La réponse n'est pas encore disponible. En effet, la période estivale n'a pas aidé. Cela sera prochainement effectué. (À suivre)

Rémy Renard indique que le courrier n'a pas encore été rédigé, reste à déterminer le circuit de validation, et qui doit écrire ce courrier, le service Santé Sécurité ou le service juridique. » (À suivre)

Le président indique qu'une RFA est en cours, et en attente de validation district **(à suivre)**.

Rémy Renard indique que la RFA a été validée. La réhausse des quais sera effectuée en 2022. La réponse au courrier de l'inspection du travail est en train d'être rédigée par le service Safety.

Les élus demandent ce que contient la RFA dans le détail. Rémy Renard n'a pas le détail complet. La commission demande à avoir accès à la RFA. La présidente indique qu'elle va voir ce qu'il est possible de faire en ce sens. Les élus parlent des axes de métal qui sont saillant, ceux-ci servaient lorsque les plaques de liaisons quai/PI étaient utilisées, pour faire suite aux discussions précédentes sur l'intégration des membres de la CSSCT aux projets d'entreprise, le référent local trouve dommageable que cela ne soit fait avant la RFA, si celle-ci est validée il sera trop tard pour y apporter des modifications.



**La présidente indique que les travaux auront lieu en 2022.**

b. « Question RP : Qui est prévu pour le nettoyage de la cage ? Quand a-t-il été effectué pour la dernière fois ? Un plexiglas recouvrant le plafond de la cage serait-il envisageable ? Certaines étagères sont fortement abimées. Un remplacement devait être mis en place. Qu'en est-il ?

Réponse responsable du centre : L'employé cage doit nettoyer son espace. Pas de plexiglas de prévu. Les commandes se font au fur et à mesure. »

Questions de la CSSCT :

1) Le nettoyage de la cage souffrance par le salarié lui-même est-il une spécificité du centre de Fontenay-Trésigny ? ;

Le président répond que ce n'est pas une spécificité locale, le nettoyage du poste de travail doit être effectué par le salarié qui doit balayer, passer un coup de plumeau sur les colis et les étagères, à la question de la commission de savoir si le président passe le balai lui-même dans

son bureau, ce dernier répond que ce n'est pas dans ces attributions, il y a une personne du ménage qui assure cette tâche, les élus en conviennent et répondent que cela doit être appliqué pour tous les salariés et sans discrimination, que le salarié nettoie son bureau cela est normal, mais il n'a pas à épousseter les étagères et les colis, surtout que cette poussière provient du fait qu'il n'y a pas de protection au-dessus de la cage souffrance. (à suivre)

**Mathieu Petit indique qu'il va avoir une étude de plaque de bois au-dessus de la cage et l'ajout de néon à Led.**

**Un élu demande s'il y'a une date sur l'étude. Mathieu petit indique qu'elle aura lieu en janvier.**

**Gabriel Chouteau indique qu'un temps est laissé dans le temps de travail des salariés de la cage pour nettoyer. Un élu s'inscrit en faux et indique que dans son travail d'encadrant, les salariés de la cage n'ont clairement pas le temps de nettoyer étant donné la charge de travail déjà présente. Nouveau débat sur le nettoyage de la cage souffrance, et mise en parallèle avec d'autres postes de travail dont la prestation est assurée par une entreprise extérieure, et non par les salariés, il ne doit pas y avoir de discrimination sur le nettoyage.**

2) Le RP avait déjà signalé la présence de nombreuses toiles d'araignées, qui doit procéder à un nettoyage, et pourquoi ce type de questions doit-il remonter en CSSCT ? ;

Le président le déplore, mais il indique que si cette question remonte à la commission c'est que cela n'a pas été réglé en local par le responsable d'agence. (à suivre)

**BaSE indique que le nettoyage aura lieu à la fin des travaux sur la toiture.**

3) Pas de Plexiglas de prévu : pourquoi une autre solution n'est-elle pas envisagée ? ;

Le président indique qu'à date on ne lui a pas communiqué de solution, les membres de la commission expliquent que cela se pratique dans d'autres centres, si le Plexiglas n'est



pas choisi il est possible de poser des plaques de bois, par contre cette solution nécessite de prévoir un éclairage adéquat. (À suivre)

### **Voir réponse Question 1**

. Question RP 8° le numéro du quai 37 n'est pas fixé correctement. Quand le sera-t-il ?  
Réponse responsable d'agence : inscrit au DECROU Question CSSCT : Y a-t-il une date de prévue ?

Le président indique que cela sera effectué dès que le service de maintenance passera. (à suivre)

**Base et la présidente pensent qu'il y'a une erreur de numéro. Mathieu Petit précise que le numéro 34 à bien été refixé.**

a. Question RP 9° Quai 34, un manque de ciment important s'effectue au niveau du quai. Pourquoi n'installez-vous pas de quoi amortir le choc entre la remorque et le quai ?

Réponse du responsable d'agence : inscrit au DECR

Question CSSCT : Y a-t-il une solution possible, et une date de prévue ?

Le président indique qu'effectivement des « H Bumper » peuvent être installés, une réflexion étant en cours sur la mise aux normes des quais, il faudra revoir ce point à ce moment. (à suivre)

**Après renseignement, Mathieu petit indique que des H-Bumper sont déjà présents. Le référent CSSCT explique que lorsque les semi-remorques reculent elles fissurent le béton. Il reverra sur place et reviendra avec une nouvelle question le cas échéant.**

21. « Peut-on avoir la liste des agences qui ne disposent pas de ventilations mécaniques ?

Le président indique ne pas avoir saisi la demande, les élus précisent qu'ils souhaitent connaître la liste des agences ou il n'y a pas de systèmes de désenfumages, ainsi que la liste des centres pourvus ou non d'extracteurs d'air. » (À suivre)

Le président indique que le point est remis pour décembre.

**Le document a été chargé dans la BDES**

**Un élu demande si tous les centres qui ne sont pas aux normes vont l'être prochainement. Mathieu Petit dit qu'il ne sait pas ce qui est prévu.**

**Gabriel Chouteau indique qu'il va en discuter avec le manager BaSE**

22. Est-ce qu'il y a de nouvelles informations concernant des tests d'évacuations faits récemment ou sur les précédents qui ont déjà été vus en Commission ?

Rémy Renard indique que le fichier n'est pas complet, pour autant un rappel a été fait à tous les centres, à ce jour un seul retour lui est parvenu, d'ici à la fin de la semaine une nouvelle communication sera effectuée par le service Santé Sécurité afin que les sites qui ne l'auraient pas fait mettent en place un test d'évacuation au cours du 2e semestre.

**Rémy renard indique que le service Safety a eu le retour des sites suivant :**

**Marseille, Évry, Toulouse, Caen**



**Les élus demandent si les retours des exercices d'évacuation sont complets comme demandés par la Commission. Rémy Renard indique que malheureusement ce n'est pas le cas.**

23. Sur le Bilan AT/AR :

a. *« Point sur la dangerosité des chargements des véhicules de livraison (voir document joint)*

Les membres de la commission demandent que l'entreprise leur communique les méthodes précitées [méthodes 3.40 et 3.20] ainsi que tous documents explicatifs et référencés dans l'entreprise, afin de dissiper tous malentendus deux des membres de la commission affirment que tous ces documents sont disponibles en français. » (À suivre)

Rémy Renard donne l'exemple d'un cas d'accident sur le site de Rennes, et faisant suite à une mauvaise qualité de chargement, un plan d'action a été mis en place, l'entreprise tire des enseignements de ces erreurs, la méthode 340 doit permettre un chargement sécuritaire, les portes doivent être libre de passage, les colis lourds au sol, matières dangereuses identifiées, ce sont des choses qui ne sont pas toujours mises en place, le service Santé Sécurité travaille sur ces points, par contre les documents demandés par la commission ne sont pas en français, ces informations sont transmises de bouche à oreille par les responsables de centre.

Un élu s'insurge, il a personnellement vu sur le site de Nantes des documents en français sur la méthode 340 et 220, disponibles à tous les salariés concernés et consignés dans un classeur, la commission rappelle que la procédure doit être appliquée et revue de façon annuelle, et si elle n'est pas appliquée c'est qu'elle n'existe pas.

Le président émet l'idée que les procédures ne sont peut-être plus adaptées aux moyens organisationnels et matériels actuels. Débat sur les audits des conducteurs et le peu de temps qui leur est accordé lors des OJS sur le terrain, cela n'a aucune conséquence bénéfique, lorsque le salarié rencontre des problèmes liés à la charge de travail et la productivité, les remarques ne sont pas prises en compte, la production reste la même quoi qu'il arrive.

Discussion sur l'évolution du matériel dans l'entreprise, sans que les représentants du personnel soient intégrés, aucun travail collaboratif à ce sujet, le président l'admet, cela n'est pas encore intégré dans la manière de faire chez UPS, mais c'est en réflexion.

Le président transmettra les documents demandés. (À suivre)

**La présidente indique qu'elle n'a pas retrouvé les documents (A suivre)**

24. Échange sur le télétravail et le travail à distance dans le cadre la situation épidémique en cours ;

Le président indique qu'à ce jour la gestion du travail à distance dans l'entreprise est inchangée, une rotation se fait au sein des équipes, c'est le responsable de service qui l'organise en toute autonomie et suivant ses besoins, pas de communication différente depuis le dernier PCM, à noter l'interdiction d'aller sur site pour les salariés du PCP. La commission demande un état à date pour les prochaines réunions, et rappelle qu'en marge de cette réunion, des négociations sur le télétravail vont se dérouler en octobre, ce sont des informations que les organisations syndicales auront besoin de connaître pour mener à bien renégociations.



Le président admet que l'entreprise doit remettre un état du travail à distance ou télétravail, cela est en cours.

**L'analyse est toujours en cours. A revoir en janvier**

25. OJS conducteur (pour On Job Survey, enquête de travail sécurité et productivité) :

a. *Si la problématique persiste, le conducteur est-il revu en OJS autant de fois que nécessaire ?*

Demande des membres de la commission de connaître la procédure des deux OJS (OJS safety et OJS productivité).

Rémy Renard indique que les documents sont disponibles en anglais, il a commencé à les traduire. Débat sur la nécessité de travailler avec ces documents afin de s'assurer que les conducteurs aient bien reçu les messages de recommandations, et consignes de sécurité gestes et postures. Rémy Renard en convient, il n'est pas possible de cumuler deux audits en une seule journée, sécurité et productivité, par contre durant l'OJS de productivité un point de sécurité peut être abordé si nécessaire, les membres de la commission estiment que l'inverse doit également être possible, si le chef d'équipe chargé de l'audit identifie un problème lié à la charge de travail, il doit expressément remonter l'information à sa hiérarchie. Débat sur les objectifs de ces audits, qu'en fait l'entreprise, y a-t-il un travail de fond à posteriori pour le cas où le matériel ne serait pas adapté, charge de travail surévaluée, condition physique du salarié dû à son âge, à son vécu?

Rémy Renard répond que sur ces sujets l'entreprise évolue, des pistes peuvent être trouvées pour améliorer ou modifier des gestes mal appropriés, si nécessaire la médecine du travail peut accompagner l'entreprise ou le salarié.

Les membres de la commission reprochent à l'entreprise de ne pas anticiper, les demandes des salariés ne sont pas prises en compte, et lorsque la médecine du travail est contactée il est déjà trop tard, l'entreprise ne fait pas de réelle prévention puisqu'elle ne donne pas le temps nécessaire aux salariés d'appliquer les bons gestes, cela à cause de la productivité qui ne cesse d'augmenter, les ingénieurs industriels qui imposent les fréquences de production ne connaissent pas le terrain, et se contentent de compiler des chiffres pour obtenir un nombre de livraison et d'enlèvement journalier sans se soucier des conditions de travail réel, poids des colis, nombre de colis pour une livraison, lettre ou colis nécessitant ou non une manutention particulière assisté d'un chariot, typologie de la tournée : entreprises, particuliers, immeubles anciens avec ou sans ascenseur, toutes ces spécificités doivent être étudiées par le chef d'équipe route, celui-ci doit pouvoir indiquer à son supérieur hiérarchique la faisabilité ou non des objectifs demandés par les ingénieurs et les managers opérationnels, si ce processus n'est pas effectué l'entreprise met en danger les salariés.

Pouvons-nous obtenir les processus OJS safety et OJS productivité en français.

**Rémy Renard indique qu'il possède des documents traduits en mauvais français. Les élus demandent s'il est possible d'obtenir ces documents quand même. Rémy Renard les communiquera aux élus.**



L'OJS productivité doit avoir lieu tous les ans comme l'OJS sécuritaire. Les deux sont complémentaires.

Les élus indiquent que ces OJS productivité ne sont plus réalisées. Le débat s'ouvre, Rémy Renard est surpris que cela ne se fasse plus, il explique l'intérêt de cet audit qui normalement doit s'étendre sur 3 jours, consécutifs ou non. C'est après ces journées d'observation que le chef d'équipe peut, par exemple, valider une modification de périmètre de livraison, une modification de charge de travail (augmentation du stop par car) etc...Si cela n'est pas fait c'est la santé et la sécurité des salariés qui est en danger.

## 26. TOURS

« Malgré plusieurs demandes rien n'a été fait pour le roller du quai 28 (voir présentation), il ne va pas jusqu'au bout de l'autre roller central et, chaque jour, les agents de quai peinent, car les colis se bloquent, cela nécessite une manutention supplémentaire, et ils risquent de se coincer les mains en voulant dégager le colis coincé, car "ça pousse" derrière avec les autres colis qui arrivent, de plus, le roller n'est pas fixé : il bouge sans arrêt et cela génère un risque supplémentaire d'accident, sans compter les colis qui tombent sans arrêt du roller.

Matthieu Petit indique que le service BaSE ne valide pas ce qui est présenté sur les photos, il s'agit d'une initiative du centre, normalement il n'y a que 3 portes recensées, il a déjà entamé un travail sur le "cost estimate" (estimation des coûts du projet), et est en attente de devis, pour équiper le centre d'une 4e porte de vidage. » (À suivre)

Le président indique que des investissements sont bien prévus pour 2022 (business Plan et RFA) (à suivre).

La référente locale indique que le quai 28 présente un risque, son utilisation pendant la grosse saison de fin d'année (Peak) va être problématique, elle demande à minima de pouvoir fixer le roller.

Rappel du président sur l'importance de relever ce genre d'anomalie dans le document d'évaluation des risques professionnels, cela pouvant faire accélérer le processus.

**Base a fait des travaux pour sécuriser les installations. Des photos sont projetées en séances. Elles seront chargées dans la BDES**

## 27. NICE

1) *où en est-on concrètement sur l'analyse du sol et de la structure du bâtiment ? L'entreprise est-elle capable de nous confirmer qu'aucun salarié n'est en danger*

**Le rapport a été chargé dans la BDES et il n'y a aucun danger.**

2) *Les extracteurs d'airs ne sont pas équipés de déclencheur automatique et sont situés derrière les rideaux. Demande que soient testées leurs efficacités (mesure) et qu'ils soient équipés de déclencheur automatique avec minuterie !*

**Mathieu Petit indique au départ des conducteurs, tous les rideaux de quai sont ouverts la ventilation est naturelle.**





Un élu demande qu'elle est la raison d'avoir des extracteurs qui ne servent pas et qui sont obstrués par les rideaux de quai. Il explique qu'actuellement mettre une minuterie ne servira à rien. Il conviendrait de modifier l'installation des extracteurs d'airs afin de les rendre efficace.

BaSE indique qu'une analyse d'air va être effectuée.

- 3) *Demande de faire installer une issue de secours à proximité de l'escalier en colimaçon (Cf ; Doc 1)*

Mathieu Petit indique qu'une étude sera menée en 2022 avec LP, Safety et OPS pour la création d'une sortie de secours.

## II. Nouveaux points.

### 28. ANNECY

- a) *Pour le déchargement du LYS (Lyon Saint Exupéry) il est procédé à un déchargement par l'extérieur et sur un quai PL. Ne pourrait-on pas avoir des rehausses de VL amovible ?*

**BaSE n'est pas au courant de la problématique. il va revoir avec le service Santé et sécurité. (A Suivre)**

- b) *Il est réglementaire de faire matérialiser par un marquage au sol l'aire de débattement de la porte ou du portail. Ce marquage peut être réalisé par des bandes alternées jaune et noires. Le jaune étant employé dans la proportion d'au moins 50% par rapport au noir. Quand cela sera-t-il fait sur les deux portes sectionnelles ?*

**Il n'y a pas besoin de marquage au sol pour les deux portes car elles sont semi automatiques.**

### 29. LYON-JONAGE

Questions RP & réponses non satisfaisantes

#### Q3) comment sont manipulés les chariots du petit train en l'absence d'un chauffeur ?

*Afin d'éviter l'absence de chauffeurs des sessions de formations ont eu lieu et d'autres doivent suivre. En cas d'absence d'un chauffeur le responsable du tri doit organiser la mobilité des chariots de manière à ce que celle-ci se fasse de la manière la plus sécuritaire possible.*

Il a été dit en CSSCT que les chariots ne sont jamais manipulés à la main. Comment procède-t-on ? Quel processus est mis en place ?

**Au minimum deux personnes sont formées par tri (Day / Twi / Night). Il est cependant arrivé que les personnes formées ne soient pas présentes et en ce cas, il est demandé à deux salariés de les bouger à la main de manière la plus sécuritaire possible. Le référent du site est étonné de la réponse mais s'en félicite.**

#### Q5) Travail de nuit au Small et weekend :



*Depuis l'ouverture d'UPS Jonage, du personnel travaille du dimanche soir au samedi soir sans repos le weekend.*

*Pourrait-on envisager un roulement pour ce personnel pour qu'ils puissent avoir un weekend complet par rotation au Small ?*

*Il n'est pas prévu de modifier les horaires de travail pour le moment.*

Comment est-ce possible que la légalisation ne soit pas respectée ?

**La direction indique que les horaires des salariés sont les suivantes :**

- **22H30 – 2H30 / 3H45 – 6H45 (du Mardi au Jeudi)**
- **3H 6H30 = Le Lundi**
- **23H – 2H30 = Le Vendredi**

**La direction indique que c'est pour cette raison que les horaires ne seront pas modifiés car elles respectent le repos hebdomadaire.**

*Q8) des agressions ont-elles eu lieu sur des employés du site ? Si oui, nous préciser les dates et heures, ainsi que les services concernés et types d'agressions (verbales ou physiques).*

*Le service LP ne sait pas répondre avec précision à cette question, car il n'y a pas de notion de date ou de créneau temporel.*

*À sa connaissance, aucune agression physique ou verbale ayant fait l'objet d'un dépôt de plainte n'a été, à ce jour, jugée comme telle aux yeux de la justice.*

L'article 4121-1 du Code du travail précise :

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

1° des actions de prévention des risques professionnels, y compris ceux mentionnés à l'article L. 4161-1 ;

2° la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

3° l'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes.

Pourquoi rien de tout cela n'est-il respecté à Lyon ?

**La présidente indique ne pas avoir compris. Le référent CSSCT indique que l'agression verbale n'est pas nécessairement suivie d'un dépôt de plainte, mais subie par le salarié. Il est important que tout le problème soit recensé.**

**La direction indique que cela est quelque chose de difficile à mesurer. Les élus disent que les perceptions des uns et des autres sont compliquées mais qu'il faut compiler dans chaque agence l'ensemble des remontées des salariés.**

**Il conviendrait que cela soit revu en réunion RP avec le chef d'agence afin de trouver des solutions. Il faudra également que toutes les remontées des salariés soit recensées pour essayer d'avoir un suivi pérenne.**

*Q10) pour des raisons de sécurité imminente des cales de roues devraient être installées sur les semi-remorques, et box pendant le déchargement et chargement à l'arrêt.*



*La zone déchargement a été prévue et conçue pour avoir une pente vers le bâtiment, pour que les colis glissent plus facilement avec des rollers gravitaires.*

*Le déchargement des semis se fait avec les béquilles déployées, qui font office de calles. Il n'y a pas de box avec des calles, car ceux-ci- sont mis en déchargement en étant sur leurs 4 pieds.*

Dans le protocole de sécurité présenté en CSSCT, et signé par les entreprises qui opèrent sur le site, il y est mentionné ces cales, et le caractère obligatoires de celles-ci. Comment une telle réponse peut-elle être apportée ? Qu'en est-il de la sécurité ?

**La direction n'est pas en accord avec la réponse donnée par le responsable. Gabriel Chouteau dit que Rémy Renard doit faire une communication à ce sujet.**

Q13) la porte du Camionnage qui permet d'accéder du dépôt au bureau est cassée, voire abimée sur le bas, peut-on prévoir les réparations ?

*Il faut être plus précis sur le problème. Si des réparations sont nécessaires, elles seront effectuées.*

Quel est le manque de précision dont a besoin le responsable pour répondre à la question ? Pourquoi botter en touche ? (Annexe Lyon 1)

**Il n'y a pas de réponse apportée par la direction qui n'avait pas compris correctement la question (à suivre)**

Q20) une amélioration des casiers, voire réparation des vestiaires est-elle prévue ?

*Le service BaSE a fourni un modèle de casier aux managers du centre afin de remplacer les vestiaires cassés, ils vont analyser si ceux-ci pourraient convenir à nos vestiaires. Nous précisons cependant que même si certains casiers sont cassés, le nombre de casiers en état de fonctionnement est largement suffisant afin d'accueillir l'ensemble du personnel intérimaire, et UPS présent sur site.*

À date, pouvez-vous nous fournir le nombre de casiers disponible sur le site de Lyon-Jonage ?

**La présidente indique qu'il y'a 157 casiers disponibles pour les salariés. Le référent est en accord avec ce comptage. Elle précise aussi que la validation des travaux va permettre l'achat des casiers et qu'ils vont être remplacés petit à petit pour ne pas monter de RFA.**

Q24) suite enquête après accident pour chauffeur mettre un feu de signalisation si porte n'est pas ouverte totalement porte B et C voir d'autres portes.

*Au moment où cette question est posée, la personne qui a probablement effectué l'enquête après accident est absente et ne peut apporter de réponse à cette question. Merci de la reporter à la prochaine réunion.*

Lors de l'enquête après accident, il a été expliqué par le manager des opérations du centre que le service BaSE refusait les modifications. Pourquoi avoir repoussé la réponse, et pourquoi ce n'est pas fait ?

**Les portes sont déjà équipées de feux à éclats. Il faut que la porte soit entièrement ouverte pour qu'ils s'éteignent. Dès lors, il n'y a pas lieu d'en installer de nouveau. Le référent CSSCT reverra sur site car il possède une autre lecture.**



Q27) dans la zone smalls

Nous avons remarqué que certains employés travaillent à genoux pour récupérer des colis tout en bas, comment pouvons-nous améliorer ce setup

*S'agit-il d'une action exceptionnelle ? Aucune procédure concernant la gestion des smalls ne nécessite qu'un employé ne se mette à genoux pour exercer son travail.*

À la lumière de la réponse octroyée, il convient de constater que personne n'a conscience du problème. Quand les salariés arrêteront-ils de travailler à genou étant donné qu'aucune procédure ne l'indique ?

**La direction indique que ce n'est pas une position permanente de travail. Elle ajoute que des genouillères seront bientôt disponibles pour commande.**

Q28) est ce que les personnes aux smalls sont t'-il éligible aux critères pénibilités

*« Critères travail répétitif »*

*Le travail répétitif est caractérisé par la répétition d'un même geste, à une fréquence élevée et sous cadence contrainte, pendant 900h/an à raison de 15 actions techniques ou plus pour un temps de cycle inférieur ou égal à 30 secondes.*

Pouvez-vous nous fournir la réponse à la question ?

**Un débat débute sur la pénibilité et les points attribués. Rémy Renard réponds qu'à l'heure actuelle, les salariés qui occupent un poste aux smalls n'y sont pas éligibles de prime abord. Cependant, il convient qui faut faire une mesure sur la contrainte directement en observant les salariés.**

30. Bordeaux

- a. *Demande de déplacement des bennes PAPREC qui sont sur le chemin d'accès commun à plusieurs entreprises : résultats, bennes remplies par des particuliers, et d'autres entreprises qu'UPS. (cf. doc 1, 2, et 3).*

**La présidente réitère qu'il faut des questions et pas seulement des constatations. La présidente répond qu'elle a demandé à BaSE de mettre un couvercle sur les bennes.**

- b. *Épave de voiture laissée sur le terrain servant de parking aux salariés UPS : Demande CSSCT afin que celle-ci soit retirée.*

*Plusieurs demandes ont été faites (gendarmerie, propriétaire du terrain, mais personne ne bouge). (cf. doc 4, et 5).*

**Le centre a contacté la gendarmerie qui n'intervient pas sur un terrain privé, l'entreprise est dans l'attente d'un retour du propriétaire**

- c. *Demande d'installation d'un abri pour les vélos et les motos : emplacement qui avait été préconisé pour l'installation, et qui est le plus sécuritaire (safety) (cf. doc 6).*

**En attente de la date des travaux**



d. *Les motos, scooters sont garés un peu partout. (cf. doc 7)*

**La présidente indique que des rappels sont fait régulièrement aux salariés.**

e. *Sol à refaire sur quasiment tout le quai... Trous qui occasionnent des chutes.....(cf. 8, 9, et 10).*

**En attente de la date des travaux**

f. *Idem au niveau de la cage : gros risque de chute. (cf. Doc 11, et 12)*

**En attente de la date des travaux**

g. *Bureau au niveau de la cage à refaire totalement : demandé à plusieurs reprises par les RP, mais en vain.... Ce n'est même pas un bureau, mais une planche. (cf. doc 13).*

**En attente de la date des travaux**

h. *Poubelle du bureau de la cage... (cf. doc 14).*

**En attente de la date des travaux**

i. *Sol cage... (cf. Doc 15,).*

**En attente de la date des travaux**

j. *Demande de changement du sol au niveau d'un bureau au service OSPSG (bureau en face de celui de Stéphane DELALOY)).  
C'est une collègue du bureau, et elle a failli chuter à plusieurs reprises. Demandes faites par les RP, mais rien ne bouge. (cf. doc 16, et 17).*

**En attente de la date des travaux**

31. Lecture Courrier Inspection du Travail reçu à Bruyères sur Oise

**La présidente fait la lecture du courrier.**

**Les élus s'interrogent sur les limites de poids mentionnées dans le courrier eu égard de ce qui se fait dans l'entreprise. La direction indique que l'entreprise essaye systématiquement de reclasser les salariés qui sont en inaptitude.**

**Les élus font le constat que le courrier de l'inspecteur du travail a le même contenu que sur d'autres sites comme celui de Plaisir, problèmes de manutentions lourdes, table de l'atelier de reconditionnement des colis non adaptée (Retape).**

32. Présentation des travaux pour changer les translucides sur la toiture du Mans.

**Tom Temanni fait la présentation.**



Un élu demande pourquoi la toiture n'est pas changée en même temps. BaSE indique que nous ne sommes pas propriétaires et qu'il incombe au propriétaire de faire les travaux.

Un élu demande si on connaît la cause de la détérioration des translucides actuels. BaSE indique que c'est le temps, et l'usure naturelle. L'élu ajoute qu'il espère que les nouveaux translucides seront plus solides. BaSE confirme.

Un élu demande si on sait ou sera installée la zone de vie ? BaSE n'a pas la réponse actuellement.

### 33. Point DUERP

Rémy Renard indique que les DUERP suivant ont été réalisés ou à venir depuis début Novembre

- Strasbourg
- Jonage
- Toulouse (à venir)
- Roissy (à venir)

Les documents uniques pas réalisés à l'heure actuelle seront fait en distanciel.

Les élus demandent comme cela se passe. Rémy Renard donne le détail. Les élus déplorent le manque d'information sur les réalisations, car une fois de plus certains ne sont pas conviés à cette revue sur le terrain, que ce soit des RP ou des référents CSSCT, et cela malgré l'engagement pris par l'entreprise.

Les sites suivants seront concernés :

- Clermont-Ferrand
- Annecy
- Rennes
- Plaisir
- Rouen
- Chartres
- Caen

### 34. Echanges sur le déplacement de Janvier à Strasbourg.

Suite à un agenda chargé et des difficultés pour trouver des salles de réunions en janvier, la réunion sur Strasbourg est reportée au 1 et 2 Février 2021

Virginie en profite pour indiquer que les réunions de la CSSCT auraient dorénavant lieu les 1<sup>ers</sup> jeudis de chaque mois à compter du mois de Mars



35. Présentation des travaux de Caen (ajout de dernière minute validé en séance par le secrétaire)

**BaSE fait la présentation des travaux prévus à l'intérieur du bâtiment. Un élu demande si l'actuel comptoir client va devenir la salle de pause. BaSE répond par l'affirmative.**

**Un élu demande quel vont être les tailles de la salle de pause et de l'accueil client. BaSE réponds :**

**- 16M2 pour les deux espaces approximativement identiques.**

**Les élus demande si la salle de pause sera accessible aux clients. BaSE réponds par l'affirmative. La question ayant été posée par le CSE, les réponses ne sont pas encore apportées.**

**Les élus indiquent qu'il est dommage de ne pas faire d'investissement sur la cage comme dans les nouveaux bâtiments. Il est demandé si la cage sera climatisée et chauffée. Il y aura un radiant pour l'hiver et un ventilateur pour l'été.**

**BaSE précise que la cage sera fermée au-dessus par des panneaux en bois pour éviter les chutes de bois. Les élus indiquent qu'il serait important de se rapprocher du salarié pour connaitre ses besoins sur la lumière, les emplacements, etc. pour éviter de potentiels modifications couteuses par la suite.**

**Les élus demandent la matière des portes et parois de la cage. BaSE indique que c'est du mélaminé et que c'est du solide**

**Rémy renard demande si le passe enveloppe sera à hauteur du plan de travail.**

**Un élu demande si c'est la standardisation des comptoirs clients**

**Un élu demande si un bureau sera installé pour les salariés. BaSE confirme.**

**Un élu demande si le passe enveloppe sera sécurisé pour éviter de potentiels vols ou de documents qui ne s'envoleraient pas appels d'air. BaSE réponds par la négative. Un élu indique qu'au centre de Montpellier cela à été fait et que c'est sécuritaire. BaSE demande à l'élu des photos pour voir l'adaptabilité.**

**Un élu demande si des accès pour les personnes à mobilité réduite sont prévus. BaSE a contacté l'architecte à ce sujet et attends la réponse. **A suivre****

**Les élus s'interrogent sur les positions des caméras. Gabriel Chouteau indique que cela sera fait dans la même lignée qu'à Poitiers.**

**Les élus demande pourquoi le chauffage n'est pas installé dans le dépôt. Gabriel Chouteau indique qu'il faut une autre étude et une RFA plus conséquente.**

**BaSE fait la présentation des travaux prévus à l'extérieur du bâtiment.**

**Les élus demandent si les deux sorties créés seront des issues de secours. BaSE indique que ce seront des issues de secours.**



Les salariés demandent par ou on rentreront les salariés pour se rendre à leurs postes de travail. BaSE indique que les issues de secours seront exploitées en ce sens.

Un élu demande pourquoi la CSSCT n'est pas consultée en amont. Gabriel Chouteau indique que cela peut se faire une fois que les choses seront cadrées avec le secrétaire du CSE.

Un élu demande si les 17 portes prévues en création suffiront. BaSE indique qu'ils ont suivi les recommandations des ingénieurs industriels.

Un élu demande si dans le cadre de la mutualisation des dépenses, les issues de secours seront revues. Actuellement rien n'a été prévu en ce sens. Il conviendra de constituer un groupe de réflexion avec Safety et le référent CSSCT du site.

Un élu demande si le sas sera le même qu'à Strasbourg qui a eu des infiltrations. BaSE indique que grâce au retour d'expérience de Strasbourg, cela sera fait différemment avec des compositions différentes avec une étanchéité parfaite.

Un élu demande si cela va impacter les opérations et si les travaux seront réalisés le Week-end. BaSE indique que cela sera vu avec les opérations pour limiter l'impact.

Virginie Legrand indique qu'après avoir reçu des précisions, la porte d'entrée et les parties UPS seront soumises à un accès par badge.

**Le secrétaire par Intérim de la CSSCT**

*Fabien Kus*